



# LE GALERIEN

CSAL spécial PCE avril 2026

---

« Mensuel à périodicité variable de la section Solidaires Finances Publiques des Pyrénées Atlantiques »

---

## COMPTE RENDU CSAL 21/04/2026

Ce CSAL portait un seul sujet à savoir la réorganisation des missions de programmation, de contrôle et d'expertise issues des PCE. Mise en place 1/09/2026.

**Les pôles de contrôle et d'expertise (PCE)** existent depuis 2005 et devaient certainement couler des jours tranquilles selon la DGFIP.

Leurs missions s'articulent autour de 3 axes :

- la programmation
- le contrôle
- l'expertise

Ces 3 missions étant généralement effectuées par l'ensemble des collègues du poste.

Depuis leur mise en place les PCE ont dû faire face à la montée en puissance du datamining l'arme absolue de la DGFIP pour traquer la fraude et des objectifs contraints à ce jour de 50 % ( à ce jour) des contrôles émanant des dossiers identifiés par le datamining.(Résultats : 50 % en nombre et moins de 20 % en droit.)

Solidaires Finances Publiques n'est pas technophobe, mais au cas particulier, Solidaires Finances Publiques est technocritique.

Pour rappel la cour des comptes elle aussi n'est pas convaincue de son efficience !

Une note du 15/05/2025 est venue rompre la torpeur et chambouler cette organisation.

Fini la diversité, bienvenue la spécialisation.

Le PCE est démantelé par mission et conduit aux changements suivants.

### > **Création d'un pôle départemental de programmation ( PDP)**

Ce pôle sera en charge de la programmation datamining de la direction et de la programmation événementielle de la DDFIP et de la DIRCOFI.

Impact RH : - 2A (emplois envoyés en DIRCOFI), - 1 A+ (un seul chef de service pour le PDP)

PCE Pau : - 4 A

PDP Pau : + 4 A

PCE Bayonne : - 4 A et -1 B

PDP Bayonne : + 4 A et + 1 B

### > **L'expertise**

Celle-ci repart dans les SIE au sein d'une cellule dédiée et sera en charge :

- du traitement des demandes de remboursement de crédit d'impôt (TVA, CIR hors expertise du MESRI, CIMA...)
- suivi des cessions de commerce d'un certain montant
- gestion des impôts fonciers des établissements industriels relevant de la méthode comptable
- mise en recouvrement IS de certaines entités

Nos inquiétudes résident dans la sanctuarisation de cette cellule dédiée.

#### Impact RH :

PCE Pau : - 3 A

SIE Béarn Soule : + 3 A

PCE Bayonne : - 2 A et -2 B

SIE Pays Basque : + 2 A et + 2 B

### > **Contrôle fiscal externe**

Transfert de cette mission vers les BDV

#### Impact RH :

PCE Bayonne : - 1 A

BDV Bayonne : + 1 A

Tous les changements ont été opérés en concertation dans des groupes de travail et l'avis des collègues demandés (mais pas toujours suivis) quant à leur vœu pour la future organisation. Néanmoins une fois de plus, cette réorganisation a été amenée de manière brutale par la DGFIP. En effet, la note de cadrage était disponible dans Docad sans information de nos directions ni des collègues.

Une fois de plus la recherche d'efficacité est portée en étendard comme la priorité portée au contrôle fiscal, néanmoins la réalité dans les services est toute autre.

Globalement, il semble qu'une très large majorité des collègues rejoindront la mission qu'ils ont choisie mais seulement par dépit mais il n'est pas certain que tous auront satisfaction. Les critères d'arbitrages paraissent d'ailleurs confus.

En effet, la complémentarité des missions du PCE avant démantèlement était fortement appréciée et il est fort à parier que la spécialisation risque de limiter leur intérêt à moyen terme.

Côté immobilier tout est déjà cadré.

Pour les SIE qui intègrent une cellule expertise les locaux sont déjà disponibles en leur sein.

Les pôles de programmation quant à eux ne bougent pas.

Votes : A la question « êtes-vous pour ou contre la réorganisation du PUP avec démantèlement du PCE actuel ? »

La CFDT a voté POUR

FO et la CGT se sont ABSTENUS

Solidaires a voté CONTRE

Seul Solidaires Finances Publiques a voté contre ce point; pour rappel ne pas voter contre c'est permettre le passage du projet en première instance et valider la dégradation des conditions de travail des collègues.

Solidaires Finances Publiques restera aux côtés des agents pour porter leurs inquiétudes en vu des futurs groupes de travail qui définiront les modalités pratiques des métiers.

## **Questions diverses :**

### **- Déplacements domicile / travail et la hausse du coût des carburants**

L'augmentation du coût du carburant a un impact direct sur le budget des collègues et notamment ceux qui habitent loin de leur lieu de travail et qui ne disposent pas d'alternative à la voiture.

La consigne a été donnée aux chefs de service l'élargir le nombre de jours de télétravail (max 3 / semaine) pour ceux qui habitent loin.

Néanmoins, seront retenues en 1<sup>er</sup> lieu les nécessités du service, l'autonomie de l'agent et la nature télétravaillable des missions.

La Direction n'est pas opposée au travail à distance dans les structures de la DDFIP 64 pour réduire les déplacements.

Une incitation est faite pour les modes alternatifs quand c'est possible : organisation co-voiturage par exemple.

### **- Plan chèques**

A compter de juin 2027, la DGFIP met fin aux centres d'encaissements.

Ainsi, l'intégralité des chèques seront à traiter par les services recouvrements du réseau.

Le but affiché est de limiter au maximum le nombre de chèques du fait de son manque de sécurisation et surtout de son coût.

Une fois de plus un taux de recouvrement n'est pas suffisant, on contraint sur le mode de paiement. La DGFIP a mis la charrue avant les bœufs en supprimant les centres d'encaissements avant d'avoir atteint un nombre de chèques raisonnables à prendre à charge par les services.

Pour info à la DDFIP 64, c'est environ 300 000 chèques qui sont pris en charge annuellement par les centres d'encaissements; à compter de juin 2027 ces derniers seront dispatchés entre les différents services de recouvrement en plus des chèques déjà nombreux pris en charge directement!

La direction envoie en super VRP les CDL pour promouvoir les modes de paiement alternatifs au chèque mais pour quel résultat. En effet, nos partenaires dont les collectivités locales n'ont aucune obligation de refuser les chèques et quel serait leur intérêt à fâcher leurs administrés ?

Cette décision est comme trop souvent prise de manière brutale et les agents de la DGFIP seront en 1<sup>ère</sup> ligne pour faire face aux mécontentements des usagers et pagayer pour assurer cette surcharge de travail.

### **- PNSR de Pau.**

Pour le 1/09/2026 étaient attendu 5 collègues au PNSR de Pau.

Ce complément venait finaliser l'abondement des postes tel que le PNSR était conçu au départ.

Et patatras, finalement ces inspecteurs ne viendront pas.

La centrale a jugé fin 2025 que l'activité du poste définie par un périmètre strict n'était à ce jour pas suffisante pour justifier ces arrivées mais n'en a informé la DDFIP 64 et les principaux intéressés qu'en avril. Le chef de service est quant à lui invité à faire le super VRP pour son service afin de densifier les saisines. A savoir que des tâches supplémentaires viendront rapidement alourdir le travail des collègues du PNSR et l'arrivée des nouveaux postes auraient pu répondre à leurs besoins.

Une fois de plus le collectif de travail est mis à mal, les collègues du PNSR organisant depuis plusieurs mois l'arrivée de ces collègues.

**- Retour sur l'arrivée des stagiaires**

Tout mouvement a son lot de surprise.

C'est ainsi que sur les 14 contrôleurs attendus seulement 13 sont arrivés.

De même pour les inspecteurs sur les 12 A attendus, 3 ont signalé avoir candidaté sur des postes à profil, d'autres n'ont peut être pas donné cette information, la probabilité que l'ensemble des 12 collègues arrive est donc très faible.

Cette déperdition met à mal des services trop souvent fragilisés.

Une fois de plus Solidaires finances publiques demeure aux côté des agents pour les aider et défendre leurs droits.

TOUS UNIS = TOUS SOLIDAIRES !



Vous pouvez retrouver toutes nos publications sur notre site :

<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/640/>

Et bien entendu vous pouvez nous joindre sur notre boîte aux lettres :

[solidairesfinancespubliques.ddfip64@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.ddfip64@dgfip.finances.gouv.fr)